

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**5 NOVEMBRE 2018  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 5 novembre 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

*Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :*

34. *Offre de vente – 9361-4048 Québec Inc.  
Autorisation de signature*

*Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :*

53. *Nomination d'un substitut à la MRC Marguerite-D'Youville*

**MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**2018-432      Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

ADOPTÉE.

**2018-433      Dépôt des états comparatifs du trésorier  
Situation financière au 30 septembre 2018**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des états comparatifs du trésorier sur la situation financière de la ville en date du 30 septembre 2018.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Terrain dont l'acquisition est visée par le règlement 884
- Localisation des nouveaux ateliers municipaux
- Sujets discutés lors des séances spéciales des 15 et 29 octobre 2018
- Source de financement du véhicule hybride, de l'appareil « Quantifit » et des 2 véhicules des Services des travaux publics
- Localisation des terrains acquis de 9179-9049 Québec Inc.
- Localisation du terrain vendu à Greenfield Global Québec Inc.
- Hausse de salaire des élus en lien avec l'imposition au palier fédéral de l'allocation de dépenses

*Fin de la première période de questions.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2018-434      Approbation procès-verbal**  
**Séance générale 1<sup>er</sup> octobre 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2018-435      Approbation procès-verbal**  
**Séance spéciale 15 octobre 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 octobre 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2018-436      Approbation procès-verbal**  
**Séance spéciale 29 octobre 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 29 octobre 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2018-437      Approbation des comptes – Octobre 2018**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois d'octobre 2018 :

<b>Fonds d'administration :</b> (Chèques numéros 30273 à 30734, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques)	5 339 252.51 \$
<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b> (Chèques et dépôts directs numéros 2893 à 2908 et paiements directs)	1 381 707.66 \$

*Certificat du trésorier numéro 3142.*

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**A-2018-51      Règlement 465-6 modifiant le règlement 465 concernant le Comité consultatif d'urbanisme afin d'en modifier le nombre de membres**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 465-6 modifiant le règlement 465 concernant le Comité consultatif d'urbanisme afin d'en modifier le nombre de membres.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2018-52      Règlement 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 5 800 0000 \$**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 5 800 0000 \$.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2018-53    Règlement 885 décrétant divers travaux civils dans le secteur des étangs aérés et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 885 décrétant divers travaux civils dans le secteur des étangs aérés et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2018-54    Règlement 887 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière-aux-Pins (branches 1 et 2) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 107 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 887 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière-aux-Pins (branches 1 et 2) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 107 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**2018-438    Adoption – Règlement RM-VAR-205 relatif au stationnement hivernal**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement RM-VAR-205 relatif au stationnement hivernal.

ADOPTÉE.

**2018-439 Adoption – Règlement 534-69 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d’amender les règles de stationnement de nuit en période hivernale dans certains stationnements municipaux**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-69 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d’amender les règles de stationnement de nuit en période hivernale dans certains stationnements municipaux.

ADOPTÉE.

**2018-440 Adoption – Règlement 534-71 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de retirer une interdiction de stationnement sur la rue Massue les lundis et mercredis matin**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-71 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de retirer une interdiction de stationnement sur la rue Massue les lundis et mercredis matin.

ADOPTÉE.

**2018-441 Adoption – Règlement 707-114 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’y apporter certaines corrections, de préciser la définition et les normes pour les garages et la sécurité des piscines, modifier les normes d’aménagement des stationnements hors rue pour l’usage « C2 02-05 – Service d’hébergement de données », modifier les classes de matériaux admissibles, clarifier la localisation des équipements mécaniques sur les toits et clarifier les dispositions relatives à l’aménagement des terrains**

ATTENDU qu’aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d’approbation référendaire ne s’est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-114 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’y apporter certaines corrections, de préciser la définition et les normes pour les garages et la sécurité des piscines,

modifier les normes d'aménagement des stationnements hors rue pour l'usage « C2 02-05 – Service d'hébergement de données », modifier les classes de matériaux admissibles, clarifier la localisation des équipements mécaniques sur les toits et clarifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains.

ADOPTÉE.

**2018-442 Adoption – Règlement 707-115 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de simplifier les normes applicables aux balcons, perrons et galeries en cours avant, de corriger les normes applicables aux usages en droits acquis pour la zone H-517, permettre la cohabitation d'usages commerciaux et d'habitation sur le même étage selon certaines conditions dans certaines zones, autoriser l'usage « C2-06 – Réparation de biens courants » aux zones I-207, I-208, I-227 et I-228 et permettre jusqu'à 4 logements en zone H-445**

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-115 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de simplifier les normes applicables aux balcons, perrons et galeries en cours avant, de corriger les normes applicables aux usages en droits acquis pour la zone H-517, permettre la cohabitation d'usages commerciaux et d'habitation sur le même étage selon certaines conditions dans certaines zones, autoriser l'usage « C2-06 – Réparation de biens courants » aux zones I-207, I-208, I-227 et I-228 et permettre jusqu'à 4 logements en zone H-445.

ADOPTÉE.

**2018-443 Adoption – Règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 756**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 756.

ADOPTÉE.

**2018-444      Règlement numéro 878  
Construction des nouveaux ateliers municipaux  
Emprunt temporaire  
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 878 décrétant la construction des nouveaux ateliers municipaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 8 000 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 8 000 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; commerce concerné par la demande.*

**2018-445      Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-099  
Permettre l'aménagement d'une entrée charretière  
580, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de 14.17 mètres au lieu de 12 mètres tel que prévu à l'article 197 du règlement de zonage numéro 707;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-10-97 du 3 octobre 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 12 octobre 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-099 afin de l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de 14.17 mètres au lieu de 12 mètres tel que prévu à l'article 197 du règlement de zonage numéro 707, le tout, tel que présenté sur le plan concept d'Alexandre Guay, architecte, dossier 18051, en date du 10 septembre 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 1109 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone C-209.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.*

**2018-446 Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-109  
Régulariser la marge latérale gauche du bâtiment principal  
153, rue de Normandie**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser la marge latérale gauche du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-10-99 du 3 octobre 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 12 octobre 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-109 afin de régulariser la marge latérale gauche du bâtiment principal. La marge latérale gauche est de 1.44 mètres alors que la grille des usages et normes applicable à la zone H-422 prescrit une marge latérale minimale de 1.5 mètres. Le tout, tel que présenté sur le plan concept de Gustave Guilbert, dossier 401065-0230-0010-3, minute 9391, en date du 10 juillet 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 957-31 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-422.

ADOPTÉE.

**MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2018-447 Acquisition d'une camionnette**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 9 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'acquisition d'une camionnette pour le service des travaux publics au concessionnaire Chaput Automobile Inc. selon son offre de service datée du 1er octobre 2018, pour un montant de 61 694.06 \$ incluant les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement. L'amortissement de cette dépense débutera en 2019 sur une période de 5 ans.

Certificat du trésorier numéro 3140.

ADOPTÉE.



**2018-448      Surveillance dans les parcs**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 10 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'octroi du contrat de surveillance dans les parcs à la firme GI Sécurité Patrouille Inc., selon son offre de service datée du 10 octobre 2018 pour un montant de 47 591.60 \$ incluant les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds d'administration.

ADOPTÉE.

**2018-449      Services professionnels  
Aménagement d'un skate parc de type plaza**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 22 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la dépense pour l'élaboration des plans et devis, la préparation des documents d'appel d'offres et de gestion de la construction à la firme Stantec pour un montant de 62 245 \$ plus taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3143.

ADOPTÉE.

**2018-450      Acquisition d'un véhicule hybride pour le Service du génie**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 22 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'acquisition d'un véhicule hybride modèle Toyota Prius Liftback auprès du concessionnaire Saint-Hubert Toyota au montant de 27 615 \$ plus les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement. L'amortissement de cette dépense débutera en 2019 sur une période de 5 ans.

Certificat du trésorier numéro 3144.

ADOPTÉE.

**2018-451 Acquisition d'un appareil « Quantifit » pour le Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 29 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la dépense pour l'acquisition d'un appareil pour effectuer les tests d'étanchéité des parties faciales des pompiers de marque « Quantifit » à l'entreprise Aréo-Feu pour un montant de 13 123 \$ plus les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds d'administration, conditionnellement à un transfert budgétaire.

Certificat du trésorier numéro 3147.

ADOPTÉE.

**2018-452 Acquisition de deux véhicules pour le Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 1er novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la dépense pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire sport de marque et modèle JEEP Cherokee 2019 au concessionnaire Chaput Automobile Inc. pour un montant de 36 943.77 \$ taxes incluses.

D'AUTORISER la dépense pour l'acquisition d'une camionnette F-250 au concessionnaire Boisvert Ford pour un montant de 60 749.34 \$ taxes incluses.

Ces dépenses seront financées par le fonds de roulement. L'amortissement de ces dépenses débiteront en 2019 sur une période de 5 ans.

Certificat du trésorier numéro 3148.

ADOPTÉE.

**2018-453 Modification de l'aménagement intérieur du véhicule 829  
Autorisation de dépenses au fonds de roulement**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à la firme Zone Technologie pour la modification du coffre arrière du véhicule 829 pour un montant de 4 800 \$ plus taxes.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et sera remboursé sur une période de trois ans à compter de 2019.

*Certificat du trésorier numéro 3146.*

ADOPTÉE.

**2018-454      Renouvellement adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ pour les carburants en vrac (contrat de 3 ans)**

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Varennes confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville de Varennes confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville de Varennes s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Varennes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Varennes s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

ADOPTÉE.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2018-455      Quittance – Sportplex de l'Énergie Inc.  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la quittance par la Ville de Varennes; telle quittance est annexée à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-456      Acte de servitude – Propriétaires du 141, rue de l'Âtre  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre les propriétaires du 141, rue de l'Âtre et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-457      Acte de servitude – Rue de Normandie  
Lots P-1100-1 et P-1103  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre le Syndicat des copropriétaires du 146 et 148 de Normandie, 9179-9049 Québec Inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-458      Acte de servitude – Rue de Normandie  
Lot P-957-28  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre 9154-9584 Québec Inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-459      Acte de cession – 9179-9049 Québec Inc.  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de cession à intervenir entre 9179 9049 Québec Inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-460      Promesse d'achat-vente – Greenfield Global Québec Inc.  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat-vente à intervenir entre Greenfield Global Québec Inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-461 Ententes d'aide limité – Carrefour de l'Énergie inc.  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, les ententes d'aide limité à intervenir entre le Carrefour de l'Énergie inc. et la Ville de Varennes; telles ententes sont annexées à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-462 Réalisation du Projet SAUVÉR-SSé Québec**

ATTENDU QU'à lui seul, le transport routier au Québec, qui comprend le transport par motocyclette, automobile, camion léger et véhicule lourd, a rejeté 27,6 Mt éq. CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère en 2014, soit 82,0 % des émissions provenant des transports;

ATTENDU l'importance de réduire l'utilisation et notre dépendance aux produits pétroliers pour faire face aux défis des changements climatiques et à la réduction de GES;

ATTENDU les besoins en transport collectif pour améliorer la qualité de vie des personnes qui résident en région au Québec sur les plans social, économique et environnemental et que l'on ne retrouve peu ou pas de système d'autopartage à l'extérieur des grands centres urbains;

ATTENDU l'importance de répondre à ces besoins de développement des services de transport collectif adaptés en fonction des habitudes des personnes demeurant en région au Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial souhaite que les véhicules électriques puissent contribuer jusqu'à hauteur de six pour cent de la cible de réduction des GES du Québec en 2020;

ATTENDU l'adoption en 2012 du Plan d'action pour la réduction des émissions de GES de la Ville de Varennes qui précise ses objectifs de réduction de ses émissions corporatives de l'ordre de 3 % et de ses émissions de la collectivité de l'ordre de 0,2 %;

ATTENDU QU'un premier Projet SAUVÉR au Québec a déjà été mis en place et est en cours de réalisation avec succès dans les municipalités de Plessisville, Bromont, Nicolet, Rivière-du-Loup, Sainte-Julienne et Témiscouata-sur-le-Lac;

ATTENDU la proposition de la Société d'Innovation en Environnement (SIE) de réaliser le Projet SAUVÉR-SSé Québec de 2018 à 2020 pour la création d'une route électrique verte (RéV) au Québec et au Canada via le développement des stations-services électriques (SSé), l'implantation d'un système d'autopartage adapté aux ressources et aux besoins des communauté via un outil de gestion de l'autopartage et la création des "HUB" pour le partage des véhicules électriques et leurs intégrations dans les municipalités et dans leurs communautés avec le financement du Programme Municipalités pour l'Innovation climatique (PMIC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU l'acceptation de la demande de financement du Projet SAUVÉR-SSé Québec dans le cadre du Programme Municipalités pour l'Innovation climatique (PMIC 15591 Varennes) de la FCM;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur Sébastien Roy, directeur général de la Ville de Varennes, à signer le contrat avec la FCM fixant les modalités de l'aide financière, ledit contrat est joint à la présente;

D'AUTORISER monsieur Sébastien Roy, directeur général de la Ville de Varennes, à signer le contrat de gestion du Projet avec la Société d'Innovation en Environnement (SIE), ledit contrat est joint à la présente;

QUE les montants soient payés à la Société d'Innovation en Environnement (SIE) selon les modalités qui seront établies lors de l'établissement du contrat prévu à cette fin;

D'AUTORISER la dépense pour la préparation technique, l'organisation et la supervision du mode autopartage SAUVÉR par la firme Société d'Innovation en environnement (SIE) qui se dérouleront sur une période de 24 mois au montant de 37 000 \$ plus taxes.

Le montant autorisé pour l'année 2018 est de 2/24 soit un montant de 3 083 \$ plus taxes. Les montant qui seront affectés au budget 2019 et 2020 devront être prévus au budget de ses années respectives.

Le financement sera fait à même le fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3145.

ADOPTÉE.

## **2018-463      Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volets 1 et 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir des Volets 1 et 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;  
IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 16 000 \$, et confirme

que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 11 500 \$;

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 42 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 32 000 \$;

QUE la municipalité autorise Caroline Gagnon, conseillère à la Direction générale et au bureau de projets à signer pour et au nom de la Ville de Varennes le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE.

#### **2018-464 Émission d'obligations 6 200 000 \$ – 20 novembre 2018 Adjudication**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 664, 678, 692, 796, 829, 832, 838, 839, 849, 870, 871 et 873, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 novembre 2018, au montant de 6 200 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix offert</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>	<b>Coût réel</b>
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,55100	295 000 \$	2,45000 %	20 novembre 2019	3,32681 %
		305 000 \$	2,65000 %	20 novembre 2020	
		315 000 \$	2,80000 %	20 novembre 2021	
		326 000 \$	2,95000 %	20 novembre 2022	
		4 959 000 \$	3,00000 %	20 novembre 2023	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,69786	295 000 \$	2,50000 %	20 novembre 2019	3,33904 %
		305 000 \$	2,70000 %	20 novembre 2020	
		315 000 \$	2,85000 %	20 novembre 2021	
		326 000 \$	2,95000 %	20 novembre 2022	
		4 959 000 \$	3,05000 %	20 novembre 2023	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,68100	295 000 \$	2,50000 %	20 novembre 2019	3,33909 %
		305 000 \$	2,60000 %	20 novembre 2020	
		315 000 \$	2,80000 %	20 novembre 2021	
		326 000 \$	2,95000 %	20 novembre 2022	
		4 959 000 \$	3,05000 %	20 novembre 2023	
Financière Banque Nationale inc.	98,67500	295 000 \$	2,35000 %	20 novembre 2019	3,34239 %
		305 000 \$	2,65000 %	20 novembre 2020	
		315 000 \$	2,80000 %	20 novembre 2021	
		326 000 \$	3,00000 %	20 novembre 2022	
		4 959 000 \$	3,05000 %	20 novembre 2023	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval



ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 200 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE.

**2018-465**

**Émission d'obligations 6 200 000 \$ – 20 novembre 2018  
Concordance et courte échéance et de prolongation**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 200 000 \$ qui sera réalisé le 20 novembre 2018, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
664	54 300 \$
678	50 600 \$
692	285 300 \$
796	490 000 \$
829	85 600 \$
832	2 250 000 \$
838	68 500 \$
839	44 500 \$
849	187 200 \$
870	1 500 000 \$
871	684 000 \$
873	500 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 664, 678, 692, 796, 829, 832, 849, 870, 871 et 873, la Ville de Varennes souhaite émettre

pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes avait le 9 octobre 2018, un emprunt au montant de 390 200 \$, sur un emprunt original de 1 060 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 664, 678 et 692;

ATTENDU QUE, en date du 9 octobre 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 20 novembre 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 664, 678 et 692;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 novembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 20 mai et le 20 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 13261  
2020, BOUL. RENE GAULTIER  
VARENNES, QC, J3X 1N9

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville

de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 664, 678, 692, 796, 829, 832, 849, 870, 871 et 873 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 20 novembre 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 664, 678 et 692, soit prolongé de **1 mois et 11 jours**.

ADOPTÉE.

**2018-466 Transferts budgétaires 2018**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 1 880 469 \$ pour 2018 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 18 octobre 2018 et joints en annexe des présentes comme si au long récépissé.

ADOPTÉE.

**2018-467 Régie intermunicipale du Centre multisports régional Budget 2019**

CONSIDÉRANT que le 18 octobre 2018, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a adopté son budget pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation aux villes de Varennes et de Sainte-Julie et à la municipalité de Saint-Amable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes approuve le budget 2019 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 18 octobre 2018.

ADOPTÉE.

**2018-468**

**Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent  
Approbation du budget 2019**

ATTENDU que le 24 octobre 2018, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2019;

ATTENDU qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

ATTENDU que ce budget doit être soumis pour approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 24 octobre dernier.

ADOPTÉE.

**2018-469**

**Modification contractuelle  
Services professionnels – Réaménagement de l'intersection du  
boulevard Lionel-Boulet et de la rue Jean Coutu**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat n'aurait pas été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de la deuxième modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 36 955.61 \$ avant taxes au contrat de la firme GBI (auparavant Beaudoin Heurens).

Cette dépense sera financée par le règlement 796.

Certificat du trésorier numéro 3141.

ADOPTÉE.

- 2018-470      Gestion des programmes de camps de jour de la Ville de Varennes  
Approbation des critères et exigences**
- CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents
- D'APPROUVER la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres pour la gestion des programmes de camps de jours de la Ville de Varennes.
- ADOPTÉE.
- 
- 2018-471      Appels d'offres services professionnels – Ingénierie et laboratoires  
Approbation des critères de qualité pour l'année 2019**
- CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents
- D'APPROUVER les critères de qualité qui sont annexés à la présente pour les contrats d'appels d'offres de services professionnels, en ingénierie et laboratoires, pour l'année 2019.
- ADOPTÉE.
- 
- 2018-472      Adoption et mise à jour – Politique de développement, d'acquisition et de gestion de la collection d'œuvres d'art et d'art public**
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer la « Politique d'entretien d'œuvres d'art public » et la « Politique d'acquisition » devenues désuètes.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents
- QUE le conseil municipal adopte la nouvelle Politique de développement, d'acquisition et gestion de la collection d'œuvres d'art et d'art public.
- ADOPTÉE.
- 
- 2018-473      Comités organisateurs du 350<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Ville de Varennes  
Structure de gestion**
- CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des communications en date du 20 septembre 2018;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes mette en place quatre comités de travail chargés d'accomplir des mandats liés à l'organisation des fêtes du 350<sup>e</sup> de Varennes, soit :

- Comité Activités / projets ;
- Comité Financement / partenariat
- Comité Communications / marketing
- Comité Culture / patrimoine

QUE ces comités exercent leurs travaux sous la coordination du comité directeur, sur lequel chacun de ces comités déléguera un représentant.

QUE chacun de ces comités de travail soit composé de 3 citoyens, 2 fonctionnaires et 2 élus municipaux ;

QUE les citoyens de la Ville de Varennes soient invités à déposer leur candidature pour siéger sur ces comités de travail.

ADOPTÉE.

**2018-474 Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu  
Nominations**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYE par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil nomme monsieur le maire Martin Dampousse au conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu.

QUE le Conseil nomme de plus monsieur le conseiller Denis Le Blanc comme substitut audit conseil d'administration.

ADOPTÉE.

**2018-475 Mandat de maire suppléant  
Modification pour une portion du mois de novembre**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier la résolution 2017-458, adoptée le 13 novembre 2017 afin que les mandats de maires suppléants soient attribués comme suit :

- Madame la conseillère Brigitte Collin agira comme mairesse suppléante du 14 au 22 novembre 2018,

ADOPTÉE.

**2018-476 Mandat pour l'application des règlements  
Patrouille neige**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater messieurs Jean-Claude Langlois et René Malo pour l'application des règlements 529 concernant les nuisances, RM-VAR-204 concernant la circulation, RM VAR 205 sur le stationnement de nuit en période hivernal ainsi que 798 sur le déneigement des aires de stationnement privées et de les autoriser à émettre des constats d'infractions en vertu desdits règlements pour la période hivernale du 1er décembre 2018 au 31 mars 2019.

ADOPTÉE.

**2018-477 Directeur adjoint du Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes  
Renouvellement du contrat de travail**

CONSIDÉRANT que Monsieur Serge Beauregard a mené à terme les mandats qui lui ont été confiés;

CONSIDÉRANT que son expertise au sein de l'équipe contribue à améliorer le fonctionnement du Service sans compter l'impact positif auprès de nos jeunes recrues;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité et incendie, monsieur Alain Pharand;

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER le nouveau contrat de travail de monsieur Serge Beauregard, tel que joint en annexe.

ADOPTÉE.

**2018-478 Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2018-11 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 31 octobre 2018.

ADOPTÉE.

**2018-479 Nomination d'un substitut à la MRC Marguerite-D'Youville**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que madame la conseillère Natalie Parent soit nommée substitut au conseil de la Municipalité régionale de comté Marguerite-D'Youville à compter des présentes.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de réfection du chemin des Sucrieries (dépôt numéro 1 de photos du chemin des Sucrieries)
- Prix de la camionnette acquise pour le Service des travaux publics
- Fonds des multimédias
- Nombre de membres du CCU suite à l'adoption du projet de règlement 465-6
- Plafonnement du contrat des atelier municipaux à 11,2 millions de dollars
- Nombre de demandes dans le programme « Maisons lézardées »
- Valeur du terrain cédé à la Maison Véro & Louis et des infrastructures servant à l'alimenter
- Suggestion d'installation d'une patinoire extérieure dans l'espace vert situé à l'intersection de la route 132 et de la rue Sainte-Anne
- Nombre de camions par jour desservant la SEMEC
- Sondage « Imaginons notre ville de demain »
- Demande de confirmation écrite que l'aide octroyée par le règlement 881 n'est pas imposable
- Demande d'installation d'éclairage sur le passage piétonnier reliant le boulevard René-Gaultier, la rue Quévillon et la rue Lavoie
- Statut face à l'impôt de l'aide versée en vertu du règlement 881
- Plainte relativement à une lettre expédiée par les Services juridiques

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

## **PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 37.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Dampousse

---

Me Marc Giard, OMA